

ENSA TOULOUSE-2025-2133424-MCF TPCAU

Ref : 2025-2133424

Fonction publique	Employeur	Localisation
Fonction publique de l'État	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse (ENSA Toulouse) Ministère de la culture	ENSA de TOULOUSE

Domaine : Enseignement et formation

Date limite de candidature : 15/01/2026

Nature de l'emploi Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels	Expérience souhaitée Non renseigné		
Rémunération (fourchette indicative pour les contractuels) Non renseigné	Catégorie Catégorie A (cadre)	Management Non	Télétravail possible Non

Vos missions en quelques mots

Descriptif du poste

A travers le recrutement d'un Maître de Conférence TPCAU catégorie 1, l'ENSA Toulouse vise le renforcement scientifique de l'enseignement du projet en TPCAU, la prise en compte des enjeux actuels et à venir pour l'architecture et le suivi des relations entre le laboratoire et la pratique professionnelle.

Le nouveau programme pédagogique est actuellement en cours de finalisation pour une application en 2026. Les propositions pourront s'appuyer sur le programme actuel, une adaptation sera demandée en fonction du nouveau cadre.

I – Missions et implications pédagogiques

La personne travaille en étroite collaboration avec les enseignants du champs TPCAU, tout en étant attentive aux enjeux de l'interdisciplinarité avec les autres champs. Elle est appelée à enseigner en Licence et en Master.

En Licence,

La personne a en charge la responsabilité d'un ou deux enseignements de Conception selon les thématiques des différentes années. (110h TD)

La personne propose des cours dans le cadre de l'enseignement « Théories pour l'architecture » (18h CM)

En Master,

La personne participe à un enseignement de Conception en M1 ou en M2 (8hCM 80h TD). Elle développe une démarche pédagogique en lien avec les enjeux contemporains du projet d'architecture au regard de l'évolution des contextes urbains, écologiques, sociaux et technologiques. Elle propose l'enseignement complémentaire « Outils et savoirs pour le projet ». (15h CM)

La personne propose un cours dans le cadre de l'enseignement « Théories et cultures » en S7/S9 (15h CM).

Elle participe à un séminaire en M1 en apportant son expertise sur la pratique et la recherche architecturale (processus de conception, spatialité, usages, matérialité) et à l'encadrement des mémoires de master. (50h TD)

II - Autres tâches

La personne participe aux encadrements de rapport de licence (15h TD) et de direction d'études de HMONP (24h TD).

III - Recherche

L'enseignant-chercheur développe un travail de recherche au sein des équipes scientifiques du LRA et participe à la mise en place de liens entre recherche et enseignement.

Profil recherché

1 – expériences et compétences souhaitées

Compétences pédagogiques souhaitées :

- Mettre en place une progressivité de l'apprentissage des savoir-faire liés à la conception architecturale et urbaine.
- Faire le lien entre démarche scientifique et pratique.
- Coordonner des équipes.
- Proposer des cours de théories en rapport avec les questions d'usage, de spatialité et d'édition de l'architecture au regard du contexte actuel et à venir.

Expériences professionnelles souhaitées :

- Une expérience solide dans l'enseignement de la Théorie et de la pratique de la conception architecturale et urbaine.

- Des actions en partenariat avec les acteurs professionnels.

- Un engagement dans la recherche.

Compétences comportementales souhaitées (savoir-être) :

- Capacité à travailler en équipe et à échanger avec les autres enseignants.

- Capacité d'écoute et d'accompagnement de l'étudiant dans son parcours de formation.

- Capacité de dialogue et d'animation de projets avec l'ensemble des acteurs de l'établissement.

2 – rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoire)

La personne intègre le LRA de l'ENSA Toulouse, initie des recherches, participe à la vie du Laboratoire.

3 – diplômes ou expérience professionnelle souhaités

Diplôme d'architecte DPLG ou DE HMONP et une pratique de la maîtrise d'œuvre en nom propre

Expérience solide de l'enseignement TPCAU

Expérience dans le domaine de la recherche scientifique.

Être titulaire d'un doctorat relatif à l'architecture.

Éléments de candidature

Personne à contacter

direction@toulouse.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Poste ouvert à la mutation ou au détachement.

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).

Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Vacant à partir du 01/09/2026

Métier de référence

Enseignante / Enseignant dans le supérieur

Qui sommes nous ?

L'ENSA Toulouse s'engage, dans ses pratiques pédagogiques à former des architectes dans une approche diversifiée à l'aune des problématiques des transitions écologique et numérique, des mutations urbaines et rurales et de l'évolution des patrimoines matériel et immatériel, en dialogue privilégié avec les acteurs du territoire.

Le cycle de licence développe une progressivité avec des apports disciplinaires en début de cursus et des croisements disciplinaires à la fin visant une approche de la complexité. Les enseignements de licence constituent un programme pédagogique unique et commun aux étudiants.

Des dominantes sont définies par semestre, permettant des apports approfondis. En master les approches thématiques des séminaires et des ateliers de conception permettent à l'étudiant de construire son parcours jusqu'au PFE, en prise avec les diverses missions et pratiques du métier d'architecte et de son contexte culturel et professionnel.

Les travaux du Laboratoire de l'ENSA irriguent l'enseignement du master, dans un jeu dynamique d'échanges et confrontations.

A travers une politique partenariale soutenue, les étudiants, durant leur parcours, entretiennent des relations privilégiées avec leur environnement institutionnel, universitaire, professionnel et culturel, à toutes les échelles du territoire et bénéficient de nombreuses opportunités de mobilité internationale.

L'ENSA propose avec l'INSA Toulouse un double cursus architecte/ingénieur, et un master délocalisé à Hanoi.